



DEMANDE DE BANDEROLE

Note à l'attention des Présidents d'association

Mesdames les Présidentes d'association,
Messieurs les Présidents d'association,

Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez ci-dessous toutes les précisions nécessaires concernant la pose de banderoles à l'occasion de vos événements :

Nous vous précisons que **la confection, la pose et le retrait des banderoles sont à la charge de l'association.**

- **LA POSE** NE POURRA S'EFFECTUER QU'AUX DATES AUTORISÉES ET APRÈS ACCORD DE LA MAIRIE.
- **Le retrait** devra s'effectuer le lendemain de l'évènement.
- **Sécurité** : Chaque emplacement étant en bordure de route, il est nécessaire de sécuriser les abords par le biais d'une signalisation (cônes, gilets fluos...) lors de la pose et de la dépose de la banderole.

POSE DES BANDEROLES SUR LES GRILLES ET LE PETIT PONT :

- **La banderole** : Ses dimensions ne devront pas excéder 2.5 m x 0.70 m avec un nombre d'anneaux de fixations suffisant (6 minimum) pour assurer une totale sécurité des passants et des automobilistes (liens par ficelle ou liens en plastique - Ne pas utiliser de liens métalliques).
- **Emplacements** : Sur les grilles du pôle nautique (à l'angle de la rue de Metz et de la rue Yvon Malpièce), sur le petit pont, hors fleurissement (rue Gambetta, devant l'ancienne bibliothèque), et sur les grilles du portail à côté du panneau lumineux (entrée de ville).

POSE DES BANDEROLES SUR LES SUPPORTS MÉTALLIQUES :

- **La banderole** : Ses dimensions sont 3990 X 990 mm avec ourlets sur tout le tour et œillets nickel tous les 50 cm (des jeux d'élastiques seront à retirer en Mairie).
- **La fabrication** : Il vous est proposé de vous adresser à :
EURL CHALLENGE, Z.I. du Champy, bâtiment n° 12, 54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT
FABRICATION DES BANDEROLES SUR FOURNITURE D'UN FICHER .PDF
Tél. : 03.83.48.49.60 / Mail : schallenge@wanadoo.fr

(Cette société est indiquée à titre de suggestion ; vous êtes libres de choisir un autre prestataire, sous réserve que les banderoles respectent les normes de nos panneaux).

- **Emplacements** : Entrée de ville côté Dombasle (à l'angle de la rue du Pré Chapon et du chemin du Ravel), au rond-point (rue du Château Brun), Entrée de ville (côté centre technique).

La demande de pose de banderole est à déposer à l'accueil de la Mairie ou à transmettre par mail à communication@rosieres-aux-salines.fr

Le service communication



ASSOCIATIONS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE POSE DE BANDEROLE

DATE :

LE DEMANDEUR

Prénom et nom du demandeur :

Agissant pour le compte de l'association :

Fonction :

Courriel :

N° de téléphone :

Sollicite l'autorisation d'installer une banderole dans le cadre de la manifestation :

Intitulé de l'évènement :

Date(s) :

Lieu :

EMPLACEMENTS SOUHAITÉS

(Plusieurs choix possibles)

- ☐ Sur les grilles du pôle nautique (à l'angle de la rue de Metz et de la rue Yvon Malpièce).
- ☐ Sur le petit pont (rue Gambetta, devant l'ancienne bibliothèque) - hors fleurissement.
- ☐ Sur les grilles du portail à côté du panneau lumineux (entrée de ville).
- ☐ Sur les supports communaux (jusqu'à 3 banderoles).
- ☐ Entrée de ville (côté Dombasle) ☐ Rond-point (Château Brun) ☐ Entrée de ville (centre technique).

AUTORISATION

DATE :

☐ Accordée

☐ Refusée*

Date de pose :

Date de retrait :

* Motif :